

INTITULE DU POSTE ⁽¹⁾

Chef du bureau des équipements et des lieux de travail (F/H)

A 10 : Chargé de la conception, de l'animation et du suivi des politiques et des dispositifs.

Conception, promotion et mise en œuvre des politiques et dispositifs.

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

Fiche N° (DGT-CT3-2014-6-A)	Catégorie : A
Cotation, s'il y a lieu :	Corps et grade : Inspection du travail / Directeur du travail ou Directeur adjoint du travail inscrit au tableau d'avancement Poste vacant : janvier 2015 (départ en retraite du titulaire actuel du poste)
Date de mise à jour : (5 janvier 2014)	Date de prise de poste souhaitée : Septembre 2014 La période se déroulant entre la prise de poste et janvier 2015 sera une période de transitoire permettant un « tuilage » entre le titulaire actuel du poste et son successeur ; ce dernier sera transitoirement placé durant cette période en position d'adjoint au titulaire actuel du poste.

LOCALISATION ADMINISTRATIVE ET GEOGRAPHIQUE

Direction : Direction générale du travail

Sous-direction : Sous-direction des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail

Bureau : Bureau des équipements et de lieux de travail (CT3)

Site Javel (39-43, quai André Citroën – PARIS 15^{ème} – Métro : Javel-André Citroën (ligne 10) ou RER C : Javel

DESCRIPTION DU BUREAU OU DE LA STRUCTURE

Missions de la structure (sous-direction, département, mission...) :

La sous-direction des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail est chargée de l'élaboration, du suivi et de la mise en œuvre des orientations, des règles et plans d'action en matière d'amélioration des conditions de travail, de prévention et de protection des salariés contre les risques professionnels, en concertation avec les partenaires sociaux et dans le respect des règles communautaires.

Elle est composée des bureaux :

- CT1 – Politique et acteurs de la prévention
- CT2 – Risques chimiques, biologiques et physiques
- CT3 – Equipements et lieux de travail

Missions du bureau : Le bureau CT3 est plus particulièrement chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique (nationale et européenne) relative à la conception et à l'utilisation des équipements de travail (notamment machines, appareils de levage, engins de chantiers), des équipements de protection individuelle, des énergies (en particulier électricité), des lieux de travail (y compris les chantiers du BTP), ainsi que de la prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) et du risque routier professionnel.

Il traite également d'un certain nombre de risques particuliers : risques pyrotechniques et ceux liés à la dépollution pyrotechnique, risques liés aux atmosphères explosives, aux installations classées, à la manutention manuelle de charges...

Cette activité s'exerce en étroite coopération avec les départements ministériels concernés (industrie, développement durable, agriculture, économie –notamment les services des douanes de la concurrence- et de la répression des fraudes, intérieur,...) et avec les organismes en charge des recherches et de la prévention dans le domaine des risques professionnels.

Le bureau est fortement impliqué dans la négociation et le suivi des directives européennes aussi bien en ce qui concerne l'harmonisation des législations applicables à la mise sur le marché des matériels et produits que l'harmonisation des dispositions relatives à la sécurité et la santé au travail, et dans l'élaboration des normes internationales, françaises et européennes en liaison avec l'I.S.O./C.E.I., le CEN/CENELEC, l'U.N.M., l'A.F.N.O.R. et l'U.T.E. A ce titre il participe à la coordination interministérielle au sein du Groupement Interministériel de la normalisation – GIN - et du COS santé sécurité au travail qui siège auprès d'AFNOR. Le bureau joue un rôle de référent pour le Ministère du travail dans le domaine de la normalisation technique.

Le bureau pilote, en outre, les actions de surveillance du marché destinées à s'assurer de la conformité des machines et autres équipements de travail ainsi que des équipements de protection individuelle. Il est en contact étroit avec les services d'inspection du travail. Il assure une fonction de veille, conduit et réalise des études dans ses domaines de compétence. Il assure le secrétariat d'une des commissions spécialisées du COCT (la Commission des équipements et des lieux de travail) qui réunit les partenaires sociaux et les experts dans les champs de compétence du bureau.

Il assure la co-tutelle d'organismes de prévention tels que l'OPPBTP ou le LNE et l'habilitation d'organismes experts dans le domaine de la mise sur le marché des machines et des équipements de protection individuelle.

Effectif du bureau (répartition par catégorie) :

14 agents :

1 chef de bureau, 1 adjoint (e),

1 attaché, 6 contractuels,

1 directrice du travail et 2 directeurs adjoint(e)s du travail,

1 secrétaire administrative,

1 secrétaire

DESCRIPTION DU POSTE

Formation générale :

Directeur / directrice du travail ayant au une expérience en section d'inspection, il dispose d'une formation supérieure dans le domaine juridique, social ou technique.

Connaissances spécialisées :

- Connaissance des problèmes juridiques, sociaux et techniques liés à la prévention des risques professionnels ;
- Pratique de l'anglais écrit et parlé et, si possible, d'autres langues communautaires : allemand, espagnol, italien...

Expériences souhaitées :

- Expérience concrète, sur le terrain, des relations avec les partenaires sociaux et divers interlocuteurs économiques et administratifs ;
- Conduite d'études et de projets dans le domaine des conditions de travail ;
- Expérience de la conduite de projets au niveau européen.

Aptitudes nécessaires :

- Sens très développé du travail collectif ;
- Ouverture d'esprit indispensable à la conduite de relations internationales et sociales (négociation), ainsi qu'à l'approche pluridisciplinaire ;
- Aptitude à mesurer les enjeux économiques, sociaux, juridiques et techniques des conditions de travail ;
- Capacité à animer une équipe multidisciplinaire aux origines culturelles diversifiées (administrateurs, inspecteurs du travail, ingénieurs, ergonomes) ;

- Capacité d'adaptation, de réflexion prospective et d'initiative ;
- Intérêt pour les problèmes techniques et pour la prévention des risques professionnels.

Sujétions particulières :

- missions en France et à l'étranger ;
- participation à des réunions et lecture de documents nécessitant une très bonne maîtrise de l'anglais.

Compétences requises sur le poste :

Connaissances E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Droit du travail	X			
Droit administratif		X		
Sciences de l'ingénieur et ergonomie		X		
Règles relatives à la santé et à la sécurité au travail	X			
Connaissances linguistiques (Anglais notamment)			X	

Savoir-faire E : expert / M : maîtrise / A : application / N : notions	Niveau de mise en œuvre			
	E	M	A	N
Réaliser un diagnostic	X			
Négociation avec des partenaires sociaux	X			
Rédiger un cahier des charges dans le domaine de compétence			X	
Dialoguer avec des experts de différentes institutions	X			

E - L'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles fonctions, former d'autres agents et être référent dans le domaine

M - L'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat

A - L'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements

N - L'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus, global...)

Savoir être nécessaire (il est recommandé de mettre en gras la ou les compétences clés attendues)

Travailler en équipe

Travailler en autonomie

Capacité à coopérer avec les interlocuteurs les plus divers

Faire preuve de réactivité

Expérience professionnelle

expérience professionnelle souhaitée d'encadrement d'une unité d'administration centrale ou de services déconcentrés

FORMATION

Formations prévues dans le cadre de l'adaptation au poste de travail (T1)

1 formation à l'anglais

2 formation en normalisation

Autres formations utiles au poste

1 Formation en santé sécurité du travail et ergonomie

2 Formation en langues étrangères (en particulier anglais)

Durée d'affectation souhaitée sur le poste : 5 ans

CONTACTS ⁽¹⁴⁾

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU, chef du service des relations et des conditions de travail (SRCT)
valerie.delahaye-guillocheau@travail.gouv.fr (tél. 01-44-38-25-04)

Bénédicte LEGRAND-JUNG, sous directrice des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail (CT)
benedicte.legrand-jung@travail.gouv.fr (tél. 01-44-38-26-41)

Colette COURTOIS, chef du bureau des ressources humaines et de l'administration générale (BRHAG)
colette.courtois@travail.gouv.fr (tél. 01-44-38-27-02)